

**Nom commercial :** einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

**Code produit:** 7620330

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 17.05.2024

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.02.2024

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau**

**UFI:**

**9918-A1SP-M001-24H4**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

peintures décoratives

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

einZA Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13

30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0

N° Fax +49 (0)511 67490-20

e-mail info@einZA.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Flam. Liq. 3; H226

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH02



SGH09

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 17.05.2024

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 29.02.2024

Région: FR

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser l'eau pulvérisée, la mousse résistant aux alcools, la poudre chimique sèche ou le dioxyde de carbone (CO2) pour l'extinction.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

UFI:  
 9918-A1SP-M001-24H4

**2.3 Autres dangers**

Evaluation PBT  
 Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.  
 Evaluation vPvB  
 Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	<b>zinc en poudre - poussières de zinc</b>		
	7440-66-6 231-175-3 030-001-01-9 01-2119467174-37	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	> 70,00 - < 90,00 % en poids
2	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>		<b>cf. note bas de page (2)</b>
	64742-95-6 918-668-5 649-356-00-4 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
3	<b>xylène</b>		
	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	STOT RE 2; H373 Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Acute Tox. 4; H332	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
4	<b>oxyde de zinc</b>		
	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,50 - < 25,00 % en poids
5	<b>éthylbenzène</b>		
	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412	< 2,50 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

**Nom commercial :** einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

**Code produit:** 7620330

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 17.05.2024

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.02.2024

**Région:** FR

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	P	-	-	-
3	C	STOT RE 2; H373: C >= 10%	-	-
4	-	-	M = 1	M = 1

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
5	H373 -; organes de l'ouïe; -

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

#### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, vapeur d'eau

#### Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Nom commercial :** einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

**Code produit:** 7620330

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 17.05.2024

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.02.2024

**Région:** FR

**Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Éviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Éviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1 Paramètres de contrôle**

Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 17.05.2024

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 29.02.2024

Région: FR

**Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	<b>xylène</b>	<b>1330-20-7</b>	<b>215-535-7</b>		
	<b>2000/39/EC</b>				
	Xylene, mixed isomers, pure				
	VLE (courte durée)	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm
	VLE (8h)	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm
	Résorbption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
	Xylènes, isomères mixtes, purs				
	VLE (courte durée)	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm
	VLE (8h)	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm
Remarque/s	*				
2	<b>oxyde de zinc</b>	<b>1314-13-2</b>	<b>215-222-5</b>		
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
	Zinc (oxyde de)				
	fumées				
	VLE (8h)	5	mg/m <sup>3</sup>		
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
	Zinc (oxyde de)				
	poussières				
	VLE (8h)	10	mg/m <sup>3</sup>		
	Remarque/s	*			
3	<b>éthylbenzène</b>	<b>100-41-4</b>	<b>202-849-4</b>		
	<b>2000/39/EC</b>				
	Ethylbenzene				
	VLE (courte durée)	884	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm
	VLE (8h)	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm
	Résorbption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
	<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>				
	Ethylbenzène				
	VLE (courte durée)	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm
	VLE (8h)	88,4	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm
Remarque/s	*				

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC****valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>			<b>64742-95-6</b>	
				<b>918-668-5</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	151	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>xylène</b>			<b>1330-20-7</b>	
				<b>215-535-7</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	212	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	442	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	221	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	221	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	442	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>oxyde de zinc</b>			<b>1314-13-2</b>	
				<b>215-222-5</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83	mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5	mg/m <sup>3</sup>
concerne : Zn Remarque/s : insoluble					
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	0,5	mg/m <sup>3</sup>

Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 17.05.2024

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 29.02.2024

Région: FR

	concerne : Zn Remarque/s : insoluble			
4	<b>éthylbenzène</b>			<b>100-41-4</b> <b>202-849-4</b>
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	180 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	77 mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë )	local	293 mg/m <sup>3</sup>

## valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>Hydrocarbures, C9, aromatiques</b>			<b>64742-95-6</b> <b>918-668-5</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>xylène</b>			<b>1330-20-7</b> <b>215-535-7</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë )	systémique	260	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	65,3	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	65,3	mg/m <sup>3</sup>
	par inhalation	à court terme (aiguë )	local	260	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>oxyde de zinc</b>			<b>1314-13-2</b> <b>215-222-5</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,83	mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83	mg/kg/jour
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,5	mg/m <sup>3</sup>
	concerne : Zn Remarque/s : insoluble				
4	<b>éthylbenzène</b>			<b>100-41-4</b> <b>202-849-4</b>	
	orale	(chronique) à long terme	local	1,6	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	15	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	<b>zinc en poudre - poussières de zinc</b>		<b>7440-66-6</b> <b>231-175-3</b>	
	Eau	eau douce	14,4	µg/L
	Eau	eau marine	7,2	µg/L
	Eau	eau douce sédiment	146,9	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	162,2	mg/kg poids sec
	sol	-	83,1	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	µg/L
2	<b>xylène</b>		<b>1330-20-7</b> <b>215-535-7</b>	
	Eau	eau douce	0,327	mg/L
	Eau	eau marine	0,327	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46	mg/kg
	sol	-	2,31	mg/kg

**Nom commercial :** einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

**Code produit:** 7620330

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 17.05.2024

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.02.2024

**Région:** FR

	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58	mg/L
3	<b>oxyde de zinc</b>		<b>1314-13-2 215-222-5</b>	
	Eau	eau douce	20,6	µg/L
	concerne : Zn			
	Eau	eau marine	6,1	µg/L
	concerne : Zn			
	Eau	eau douce sédiment	117,8	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	56,5	mg/kg
	concerne : Zn, poids sec			
	sol	-	35,6	mg/kg
	concerne : Zn, poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	µg/L
4	<b>éthylbenzène</b>		<b>100-41-4 202-849-4</b>	
	Eau	eau douce	0,1	mg/L
	Eau	eau marine	0,01	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,1	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	13,7	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	1,37	mg/kg poids sec
	sol	-	2,68	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	9,6	mg/L
	empoisonnement secondaire	Oiseau	0,02	mg/kg nourriture

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Equipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

#### Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	120	min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile		
Epaisseur du matériel	>	0,4	mm
Temps de passage	>	480	min

**Nom commercial :** einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

**Code produit:** 7620330

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 17.05.2024

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.02.2024

**Région:** FR

**Divers**

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Etat</b>	
liquide	
<b>Couleur</b>	
Suivant le nom du produit	
<b>Odeur</b>	
de solvant	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	> 120 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Valeur	25 - 28 °C
Méthode	Closed Cup
<b>Température d'inflammation</b>	
Valeur	> 200 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Propriétés comburantes</b>	
Non applicable	
<b>Inflammabilité</b>	
Non applicable	
<b>Limites inférieure d'explosion</b>	
Valeur	> 0,6 % en vol
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Limites supérieure d'explosion</b>	
Valeur	< 7,5 % en vol
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Pression de vapeur</b>	
Valeur	< 100 hPa
Température de référence	50 °C
Substance de référence	Mélange de solvants
<b>Densité de vapeur relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	



**Nom commercial :** einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

**Code produit:** 7620330

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 17.05.2024

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.02.2024

**Région:** FR

Densité			
Valeur	2,75	-	2,85 g/cm <sup>3</sup>
Température de référence			20 °C
Méthode	DIN 51757		

Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	non miscible

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow			3,12
Température de référence			20 °C
concerne	pH 7		
Source	ECHA		
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
log Pow			3,6
Méthode	EU Method A.8		
Source	ECHA		

Viscosité cinématique			
Valeur	25	-	30 sec
Température de référence			20 °C
Méthode	DIN EN 2431 (6 mm)		

Essai de séparation des dissolvants			
Valeur	<	3	%
Température de référence		20	°C

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë	
Donnée non disponible.	

Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 17.05.2024

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 29.02.2024

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3492	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
DL50		3523	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	EU Method B.1		
Source	ECHA		
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
5	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
DL50	env.	3500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		

## Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

## Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
DL50	>	3160	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
3	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
DL50	env.	3500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		

## Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 17.05.2024

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 29.02.2024

Région: FR

Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).
------------	--

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CL50		5,41	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CL50		>	mg/l
Durée d'exposition		6,193	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
CL50		>	mg/l
Durée d'exposition		5,7	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
4	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
CL50		17,8	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	lapin		
Méthode	EU B.4		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
4	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
--

Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 17.05.2024

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 29.02.2024

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
	Espèces	lapin	
	Méthode	EU B.5	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Non irritant	
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
	Espèces	lapin	
	Méthode	OCDE 405	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Non irritant	
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
	Espèces	lapin	
	Méthode	OCDE 405	
	Source	ECHA	
	Évaluation	Non irritant	

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
	Voie d'exposition	Peau	
	Méthode	OCDE 429	
	Source	ECHA	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
	Voie d'exposition	Peau	
	Espèces	cobaye	
	Méthode	OCDE 406	
	Source	ECHA	
	Évaluation	non sensibilisant	
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
	Voie d'exposition	Voies respiratoires	
	Source	ECHA	
	Évaluation	non sensibilisant	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
	Voie d'exposition	Peau	
	Espèces	Guinea pig	
	Méthode	OCDE 406	
	Source	ECHA	
	Évaluation	non sensibilisant	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
	Source	ECHA	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
	Espèces	Chinese hamster Ovary (CHO)	
	Source	ECHA	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
	Source	ECHA	
	Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

**Toxicité pour la reproduction**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

**Code produit:** 7620330

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 17.05.2024

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.02.2024

**Région:** FR

1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen	Etude sur 2 générations		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
3	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces		souris	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 412	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		dermale	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 411	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
Organe cible		organes de l'ouïe	
Source		ECHA	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	

**Nom commercial :** einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

**Code produit:** 7620330

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 17.05.2024

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.02.2024

**Région:** FR

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CL50		0,169	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OECD 202		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LL50		9,2	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
CL50		7,6	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
CL50		4,2	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
NOEC		0,056	mg/l
Durée d'exposition		116	jour(s)
Espèces	Salmo trutta		
Méthode	OECD 210		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

# Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 17.05.2024

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 29.02.2024

Région: FR

1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CE50		360	µg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Ceriodaphnia dubia		
Méthode	US EPA/600/4-85/013		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		3,2	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
3	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
CE50		1,8	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
NOEC		91	µg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia longispina		
Source	ECHA		
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
NOELR		0,96	mg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces	Ceriodaphnia dubia		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CE50		350	µg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Planothidium lanceolatum		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
LE50		2,9	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
3	xylène	1330-20-7	215-535-7
CE50		4,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Selenastrum capricornutum		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
4	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
CE50		3,6	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			

Nom commercial : einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

Code produit: 7620330

Version actuelle: 6.0.0, établi le: 17.05.2024

Version remplacée: 5.0.0, établi le: 29.02.2024

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3
CE50		5,2	mg/l
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
CE50		>	99
Durée d'exposition		10	min
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C9, aromatiques	64742-95-6	918-668-5
Type	BSB		
Valeur		78	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	xylène	1330-20-7	215-535-7
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		94	%
Durée		28	j
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
FBC		1	
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
log Pow		3,12	
Température de référence		20	°C
concerne	pH 7		
Source	ECHA		
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
log Pow		3,6	
Méthode	EU Method A.8		
Source	ECHA		

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT. Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.
Evaluation vPvB	

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.



**Nom commercial :** einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

**Code produit:** 7620330

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 17.05.2024

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.02.2024

**Région:** FR

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### 12.8 Autres informations

#### Autres informations

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchets 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

<b>ADR/RID/ADN</b>	UN1263
<b>IMDG</b>	UN1263
<b>ICAO-TI / IATA</b>	UN1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

<b>ADR/RID/ADN</b>	PEINTURES
<b>IMDG</b>	PAINT
Sources de danger	zinc powder - zinc dust (stabilized)
<b>ICAO-TI / IATA</b>	Paint

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADR/RID/ADN - Classe</b>	3
Étiquette	3
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnels	D/E
N° d'identification de danger	30
<b>IMDG - Classe</b>	3
Étiquettes	3
<b>ICAO-TI / IATA - Classe</b>	3
Étiquettes	3

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADR/RID/ADN</b>	III
<b>IMDG</b>	III
<b>ICAO-TI / IATA</b>	III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

<b>ADR/RID/ADN</b>	Signe conventionnel "poisson et arbre"
<b>IMDG</b>	Signe conventionnel "poisson et arbre"
EmS	F-E+S-E

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Nom commercial :** einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

**Code produit:** 7620330

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 17.05.2024

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.02.2024

**Région:** FR

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Règlements UE

##### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

##### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	203-489-0	75
2	toluène	108-88-3	203-625-9	75
3	xylène	1330-20-7	215-535-7	75
4	zinc en poudre - poussières de zinc	7440-66-6	231-175-3	75

##### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : E1, P5c

Si les propriétés de la substance/produit donnent lieu à plusieurs classifications, on applique, aux fins du Règlement 2012/18/UE, les seuils les plus bas fixés dans la partie 1 ou dans la partie 2 de l'annexe I.

##### **Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)**

Teneur en VOC 14,85 %

##### **Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules**

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: i, type: (Lb) à base de solvant = 500 g/l

teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 500 g/l

##### Prescriptions nationales

##### **Autres prescriptions nationales**

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

**Nom commercial :** einZA Zinkstaubfarbe, zinkgrau

**Code produit:** 7620330

**Version actuelle:** 6.0.0, établi le: 17.05.2024

**Version remplacée:** 5.0.0, établi le: 29.02.2024

**Région:** FR

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.  
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)**

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
P	La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérigène, les conseils de prudence (P102)P260-P262-P301 + P310- P331 (tableau 3.1) ou les phrases S (2-)23-24-62 (tableau 3.2) doivent à tout le moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 653847